

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE N° 36 336	20 JUIL. 2009
AFFECTÉ	D SPPR SE SM SMT SVM FPFB PZF	
COPIE RESERVE A L'ADMINISTRATION	OBSERVATIONS → DMC + information par courrier postal du 18/06/2009	

**DOSSIER DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
N° de dossier : 1001	Date d'arrivée : → DMC + information par courrier postal du 18/06/2009
Déclaration jugée : <input type="checkbox"/> complète <input type="checkbox"/> incomplète	
Inspecteur :	

DOSSIER CONCERNANT
L'EXPLOITATION DE :

Champion Magenta

DEMANDEUR :	Si personne physique : noms : prénoms : domicile :
	Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) : dénomination ou raison sociale : Sté de Distribution et de développement forme juridique : SA adresse du siège social : 28 av de la baie de Koutio BP 205 98845 Nouméa cédex qualité du signataire de la déclaration : Directeur général magasins Champion Ridet 474460.008
	Téléphone : 28 92 50 Fax :
	Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier

LOCALISATION DE L'INSTALLATION :	<i>Supermarché Champion Magenta</i>	
Province : Sud	Commune : Nouméa	Zone PUD :
N° rue/ lotissement	50 rue du 18 juin Magenta	

ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION		
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
Réfrigération ou compression /Puissance absorbée de 320 kW	2920-2	D
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilés / 82 eqH	2753-b	D
Alimentaires (préparation ou conservation de produits d'origine animale).../qté de produits entrants entre 500 kg/j et 1000 t / j	2221	D

PIECES A JOINDRE	Colonne réservée à l'administration
Une carte au 1/25000 ^{ème} ou à défaut au 1/50000 ^{ème} sur lequel est indiqué l'emplacement de l'installation projetée	
Plan de situation orienté et à l'échelle appropriée avec indication dans un rayon de 100 mètres : des activités, ERP (établissements recevant du public), voies de communication, hydrants (PI ou BI), des plans d'eau ,de la vocation des bâtiments, des zones de stockages, des moyens de lutte contre l'incendie, de l'assainissement, des ouvrages d'épuration des effluents (avec mention du dimensionnement)	

Le déclarant, (signature & date)

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Immeuble Foch - 19 avenue du Maréchal Foch
98845 Noumea

À Nouméa, le 7/07/2009

Objet : Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Pour faire suite à votre courrier en date du 24 février 2009, concernant la déclaration d'exploitation du centre commercial de Magenta, vous trouverez en pièces jointes, les éléments corrigés.

Les trois exemplaires du dossier vous ont déjà été adressés l'an dernier, lors de la remise des éléments.

De plus, nous vous indiquons par la même occasion, que le directeur de la société Champion a changé, nommé dans le dossier ICPE a quitté la société en décembre 2008, et a été remplacé par

Veuillez recevoir, Mademoiselle, nos meilleures salutations,

Directeur Champion

28 rue de la baie de Koutio

Champion
DIRECTION
Affilié Carrefour
SDD SA
B.P. A3 NOUméA
Tél. 41 38 38 - Fax 41 38 35
Ridet 474460.001 - Ape 741 J

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL
Monsieur Le Président de la Province Sud
Immeuble Foch - 19 avenue du Maréchal Foch
98845 Nouméa

À Nouméa, le 7/07/2009

Objet : Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Monsieur Le Président,

Veuillez trouver ci-joint, trois exemplaires du dossier de Déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement des installations de Champion Magenta, situées au 50 rue du 18 juin magenta sur la commune de Nouméa.

Les installations de Champion Magenta sont visées par les rubriques, de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée, données dans le tableau suivant.

Les installations de Champion Magenta soumises à déclaration au titre des ICPE.

Rub	Désignation	Capacité	Seuil	Régime
2920-2	Réfrigération ou compression (installations de -) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa.	Puissance absorbée de 320 kW	$50 \text{ kW} < P < 500 \text{ kW}$	Déclaration
2220	Alimentaire (préparation ou conservation de produits -) d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc...	Quantité de produits entrants (fruits et légumes frais) est estimée inférieure à 1 tonne/jour	< 1T / j	Non Classé
2221	Alimentaire (préparation ou conservation de produits -) d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc...	Quantité de produits entrants (viande congelée ou fraîche ; poisson) est estimée à 512 kg/jour (base de 6 jours de travail /semaine)	$500 \text{ t/j} < V < 1000 \text{ t/j}$	Déclaration
2255	Alcool de bouche d'origine agricole, eaux de vie et liqueurs (stockage des -).	La quantité stockée d'alcool dont le titre alcoolémique volumique est supérieur à 40% est estimée à 0.3 m^3	Inférieure à 10 m^3	Non Classé
2230	Lait (réception, stockage, traitement, transformation, ect... du -) ou des produits issus du lait.	Quantité de produits laitiers entrants est estimée inférieure à 1 000 L/jour d'Eq. lait (base de 6 jours de travail /semaine)	Inférieure à $1000 \text{ L/j Eq. lait}$	Non Classé
2753	Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées.	L'ouvrage de traitement des eaux domestiques et assimilées a été conçu pour répondre à une capacité de 82 eqH.	$50 \text{ EqH} < \text{nbre} < 250 \text{ EqH}$	Déclaration

D

Conformément à la réglementation, notre demande contient les pièces suivantes :

- déclaration proprement dite ;
- plans avec les rayons de 35 et 100 mètres.

Le plan des abords des installations jusqu'à un rayon de 35 mètres n'est pas au 1/200 comme le demande la réglementation, ce plan à ce jour sous ce format n'existe pas. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous accorder une dérogation pour ce point.

En espérant répondre à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

SDD Champion

DIRECTEUR CHAMPION

Champion
DIRECTION
Affilié Carrefour
SDD SA
B.P. A3 NOUMÉA
Tél. 41 38 38 - Fax 41 38 35
Ricet 474449.001 - Ape 741 J